



UNSA Défense
AIA Clermont-Ferrand
161 avenue du Brézet
63028 Clermont-Fd Cedex 2
Tél : 04 73 42 56 92
unsa.aiacf@gmail.com

LE FIL D'ARIANE

L'EDITO

L'information des adhérents du syndicat UNSA Défense

Même la Terre tourne dans le vide

Vous auriez pu vous-même déceler ce premier indice. Arrivé à la maison, votre chérie vous lâche sans préavis : **"Pompier ça t'a jamais intéressé toi ?"** Passé ce petit moment d'hésitation, de légère solitude même, ça y est vous l'avez : les pompiers sont passés en votre absence avec leur calendrier plein de casques et de muscles extravagants, histoire de vous faire la honte pour commencer, vous ramener à votre modeste condition d'homme normal et vous rappeler qu'on est bien au mois de décembre. C'est pratique les pompiers, qui ne resteront pour vous qu'un moyen mnémotechnique, pour se rappeler qu'on est dans le mois de Noël. Les éboueurs et la Poste aussi... mais étonnement ce sont les pompiers qui ont retenu l'attention de votre chérie. C'est bizarre tout de même.

Nous voilà donc arrivés au terme d'une année bien pleine. Nous avons pris de plein fouet cet encore virus qui nous a empêché de respirer à plein nez. Fichu masque que vous avez dû supporter à l'insu de votre plein gré et bien entendu comme tout le monde, vous en avez plein le dos. Ce qui n'est pas le cas des actionnaires des labos pharmaceutiques qui eux, s'en sont mis plein les poches cette année encore. **"A chaque chose malheur est bon"** dit l'adage... ils étaient déjà plein aux as avant le Covid, et pour vous, c'est bien normal, la coupe est pleine. Voilà que le gouvernement s'y met aussi, il vous en met plein les yeux... enfin 100€ seulement... pour vous offrir justement... un plein... alors qu'il n'y a pas plus vide de sens que de faire un plein d'essence. Vous l'avez compris, nous voilà entrés dans le mois du plein de tout. Les rayons sont pleins de trucs inutiles, vous allez vous-même devoir faire l'effort pour mettre plein d'étincelles dans les yeux de ceux que vous aimez, en payant... c'est facile... plein pot.

Plein de machins, plein de tout... **mais à bien y réfléchir, l'essentiel n'est-il pas le vide ?** On dit que la nature a horreur du vide, ce qui est faux, puisque même la Terre tourne dans le vide sidéral. Rappelez-vous ce que disait Victor Hugo : **"Le bonheur est vide, le malheur est plein"**. Etre heureux, c'est s'oublier, c'est être vide... c'est dire si le plein est inutile. Il faut croire au peu, au vide. Le cœur si petit, si vide parfois, ne renferme-t-il pas dans ce tout petit espace, toute la bienveillance, tout l'amour du monde ? L'œil aussi est si petit qu'il lui arrive même de se perdre dans le vide... ne concentre-t-il pas pour autant en un point minuscule, toute la beauté du monde ? Dans le creux de nos mains, cet espace plein de vide, n'est-ce pas là que restent les empreintes invisibles les plus indélébiles, profondes ? La nature n'a pas fait les choses au hasard, jusqu'à laisser un petit espace, un vide entre chaque doigt, invisible, pour que s'y entrelace la douceur de celles et ceux que vous aimez. Ce creux dans le ventre parfois, ce vide inexplicable, n'est-ce pas ce bout de vertige essentiel que provoque le vide ? Le plein nous effleure, le vide nous renverse. Le vide est comme les pensées, les rêveries, c'est sans doute la raison pour laquelle il est rare que le vide prenne la forme du vide. **Il est comme le silence, éloquent, fait de paroles qui se taisent.**

En ce mois de décembre 2021, agité par cette période épidémique compliquée que nous traversons à tâtons et qui semble ne jamais devoir s'arrêter, le Fil d'Ariane vous souhaite de protéger celles et ceux que vous aimez de vos silences, de vos mots invisibles, vides de bruit, parce qu'ils seront toujours plus beaux que toutes les déclarations d'amour. **Vous pensez peut-être que ce qui est beau est ce qu'on a plaisir à contempler. Erreur !!! La beauté est celle devant laquelle on doit fermer les yeux... et faire le vide... sans doute.**

Comme en toute chose, il existe des exceptions à la règle du plein et du vide. Le Fil d'Ariane vous souhaite alors de faire le plein d'énergie, en remplissant de plein de tendresse et de plein de belles choses, toutes celles et ceux que vous aimez et qui vous aiment en retour. **Passez toutes et tous de très belles fêtes de fin d'année, vous les avez méritées.**

Chaque « étreinte » contient l'« éternité »... certains mots sont tellement forts que peu importe comment on assemble les lettres.

Amitiés. Laurent Tintignac



L'important n'est pas de convaincre, mais donner à réfléchir.

n°175 – Décembre 2021

AU SOMMAIRE

- Ouvriers d'état – Les taux 2022
- Violences contre les femmes
- Primaire sociale de l'UNSA
- Plan de requalification

• Covid... mesures FP

Ouvriers d'état : les taux 2022

Habituellement communiqués début octobre, il aura fallu cette année, attendre fin novembre pour avoir communication des taux d'avancement 'Ouvriers/CE/TSO' pour l'année 2022. Une conséquence de la décision de la Fonction Publique de reprendre la main sur la décision et la communication de ces taux d'avancement, en lieu et place de la DRHMD. Difficile dans cette situation de tenir les premières CAPSO avant la fin de l'année. **Aussi, parce que ce retard n'est pas du fait des agents, ni même de l'administration de la Défense, l'UNSA demande la nomination des lauréats de l'avancement 2022 à la date du 1^{er} janvier 2022.**

Pour rappel, ces taux seront applicables pour la seule année 2022 (pas de période triennale cette fois-ci) et sont reconduits à l'identique 2021 à l'exception de l'accès en HCB qui passe de 12 à 10%.

Les taux 2022 ouvriers et chefs d'équipe

- **Groupe VII :** 14%
- **Hors-Groupe :** 12%
- **Hors-Groupe N :** 10%
- **HCA :** 12%
- **HCB :** 10%
- **HCC :** 8%
- Pour mémoire l'accès en HCD est exclusivement basé sur l'avancement au choix et l'arrêté HCD fait l'objet d'une révision annuelle lors du CTM (à ce jour 99 postes HCD au MinArm).

Les taux 2022 TSO

- **T5 :** 14%
- **T5Bis :** 14%
- **T6 :** 13%
- **T6Bis :** 13%
- **T7 :** 13%

La reprise des recrutements ouvriers à statut en 2014 après un moratoire de 5 ans, a constitué évidemment une mesure favorable pour l'UNSA. Il n'empêche que cette reprise après des années de 'disette' crée une population importante d'ouvriers en groupe 6. Sur la base du taux actuel de passage en groupe 7, le risque d'une congestion est bien présent et commence, hélas, à produire ces effets négatifs en termes de fidélisation. **Aussi l'UNSA propose de trouver une option afin de fluidifier cette congestion Gr6/Gr7, soit par le doublement du taux d'avancement, soit par l'attribution d'une enveloppe de postes hors contingent.** Le ministère veut développer l'attractivité et la fidélisation des compétences, et ici en l'occurrence de métiers rares, il faut alors, pour l'UNSA, qu'il s'en donne les moyens. Passé le constat, il faut maintenant des solutions. L'UNSA est disposée à échanger sur ce sujet et confronter ses options de règlement de cette situation.



Journée contre les violences à l'égard des femmes

En 1993, l'Assemblée générale des Nations unies adopte la Déclaration sur l'élimination de la violence à l'égard des femmes, et définit le terme « *violence à l'égard des femmes* » « **tous actes de violence dirigés contre le sexe féminin, et causant ou pouvant causer aux femmes un préjudice ou des souffrances physiques, sexuelles ou psychologiques, y compris la menace de tels actes, la contrainte ou la privation arbitraire de liberté, que ce soit dans la vie publique ou dans la vie privée** ».

Les différents confinements vécus depuis près de 2 ans ont été dévastateurs pour les femmes en termes de violences conjugales et intrafamiliales, une hausse de 40% de signalements ayant été constatée sur la plateforme gouvernementale. **La journée du 25 novembre, devenue officiellement la journée internationale pour l'élimination de la violence contre les femmes depuis 1999, est l'occasion pour l'UNSA, de rappeler ses revendications et engagements en matière de lutte contre les violences faites aux femmes.**



Les manifestations du sexisme au travail sont multiformes et passent trop souvent inaperçues. **L'UNSA milite pour une tolérance zéro contre la violence et le harcèlement**, dans nos syndicats, dans les entreprises et dans la société. La journée internationale du 25 novembre contre les violences faites aux femmes est l'occasion de le rappeler.



Les mesures proposées par l'UNSA :

- Accompagnement et hébergement des victimes de violences conjugales
- Formation des professionnels prenant en charge ces victimes : personnels médicaux, forces de l'ordre...
- Sensibilisation et formation des salariés et des agents
- Budgets alloués aux associations œuvrant sur le terrain
- Ratification par la France de la convention 190 de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) concernant l'élimination de la violence et du harcèlement dans le monde du travail

UNSA Défense
78 et 80 rue Vaneau
75007 PARIS
Tel : 01 42 22 37 02
Unsa.defense@orange.fr
portail-unsaintradedef.gouv.fr
www.unsadefense.com
[@UNSADefense](https://twitter.com/UNSADefense)

Primaire sociale de l'UNSA

Primaire Sociale, donnez votre point de vue pour que vos revendications soient candidates !

Des idées pour faire bouger les choses, on en a tous et toutes ! C'est pourquoi, l'UNSA a décidé de vous donner la parole, à vous salariés et agents publics, pour exprimer vos priorités sur le travail, le pouvoir d'achat, les transitions écologique et technologique, la formation et la reconversion professionnelle...

L'enquête accessible est un questionnaire en ligne, rapide, ouvert à celles et ceux qui veulent faire valoir leurs idées. L'élection présidentielle, et les législatives dans la foulée, détermineront les cinq années à venir. Nous, ce sont vos préoccupations et vos priorités que nous souhaitons mettre en lumière. Il n'est pas questions d'élaborer un programme, ou de sélectionner un candidat, mais de mettre en lumière ce que disent les travailleurs du privé et du public. Nous nous servons de cette consultation en la croisant avec nos mandats afin de soumettre les exigences de l'UNSA pour le futur quinquennat.

Alors prenez la parole, faites valoir votre voix sur sur : <https://vu.fr/VMpY>

Donnez de la voix



Je rejoins l'UNSA

Malgré la persévérance et les mutations permanentes de ce fichu virus COVID, l'UNSA a été aux rendez-vous de toutes les instances pour vous représenter et vous défendre, parfois dans des conditions dégradées mais le job a été fait par toutes et tous vos délégué(e)s. La fédération UNSA salue cet engagement de tous les jours et invite chacune et chacun à prendre la mesure de ce que représente le goût des autres à travers cet engagement syndical UNSA. **Pour conforter la place de l'UNSA et contribuer au développement de vos droits, choisissez un syndicat qui négocie pas à pas chaque avancée, loin du tout ou rien, loin du 'oui' par principe et du 'non' par habitude. Adhérez à l'UNSA !!!**



Adjoins administratifs

Inscrit 'en dur' dans la Loi de Programmation Militaire, le plan de requalification visait à promouvoir des adjoints administratifs positionnés sur des postes identifiés en catégorie B ou identifiables du fait des activités exercées relevant de la catégorie B.

Validé par la Fonction Publique (DGAFP) pour 3 ans (2019, 2020 et 2021), il était assorti d'une obligation de promouvoir 50% des agents par examen professionnel.

Cela s'est concrétisé en 2019, par 187 promotions d'Adjoints Administratifs en Secrétaires Administratifs, 190 en 2020 et 193 en 2021.



A l'automne 2021, à la revoyure permettant d'obtenir la fin du plan sur 2022 et 2023, le guichet unique (DGAFP et DGFIP) a indiqué que la suite se ferait sur la base d'un taux de 2,25% (contre 3,5% auparavant) par an, avec l'augmentation du % à l'examen professionnel (60% en 2022 et 65% en 2023). **Sur la base de ces nouveaux éléments, quel serait, approximativement, le nombre de postes ainsi ouverts ?**

- **2022 : 126 promotions dont 60% par le biais d'un examen professionnel soit 76 postes.**
- **2023 : 129 promotions dont 65% par le biais d'un examen professionnel soit 84 postes.**

Pour l'administration, ce plan n'a pas atteint son objectif premier qui était la requalification. Si le MinArm renonce à la poursuite du plan de requalification en revenant à la règle classique du choix (article 7 du décret 2010-302 du 19 mars 2010), le nombre de promotions possible serait de :

- **122 en 2022**
- **124 en 2023**

L'administration demandera aux employeurs de classer prioritairement les agents en distorsion de poste. L'UNSA Défense a bien noté que l'administration et certaines organisations syndicales prônent l'usage du choix classique plutôt que le plan !

Avis de l'UNSA

Si, en apparence, le nombre de promotions possibles est comparable, la différence se fait sur la fin de l'examen professionnel qui a permis à nombre de catégories C d'être acteur de leur promotion sociale sans se heurter à l'obligation de mobilité suite à réussite à concours. Obligation extrêmement discriminante notamment pour les femmes. L'UNSA Défense, très attachée à l'égalité professionnelle femmes/hommes, est donc particulièrement attentive aux impacts de certaines décisions.

Pour autant que la requalification attendue n'a pas été totalement au rendez-vous, l'UNSA en convient, au regard de la sous-estimation du nombre de postes éligibles mais renoncer à cette mesure inscrite en LPM ne paraît pas à l'UNSA comme la décision la plus pertinente.

Aussi, l'UNSA Défense a-t-elle obtenu l'engagement du MinArm que le retour à la règle du choix serait accompagné du retour d'un concours interne dédié et la mise en place d'un examen professionnel dès 2023. Il conviendra, dans un souci de transparence, que les employeurs dressent la liste des agents restant à requalifier. Dans ces conditions-là, le nombre d'accès à la catégorie B pourrait être de plus de 300 et l'administration pourrait ne pas être trop regardante sur les mobilités exigées. L'UNSA Défense continue à exiger que les employeurs s'investissent dans une réflexion globale sur les parcours professionnels de la filière administrative.

Covid... nouvelles mesures FP

Le cabinet de la ministre de la transformation de la Fonction Publique a présenté les nouvelles mesures applicables dans la fonction publique pour endiguer la 5ème vague.

Gestes barrières

- Le port du masque est rétabli dans tous les établissements recevant du public
- Une distance de 2m entre convives est rétablie dans la restauration collective
- Les moments de convivialité sont déconseillés

Vaccination

- Tous les adultes de plus de 18 ans sont éligibles à la dose de rappel 5 mois après la 2ème injection
- Sans cette dose, la passe sanitaire sera désactivé 2 mois au-delà de la date anniversaire du rappel de 5 mois
- Les autorisations spéciales d'absence sont maintenues dans le cadre de la vaccination

Passe sanitaire

- La durée de validité d'un test négatif est abaissée de 72h à 24h
- L'augmentation du temps en télétravail est fortement incitée

I ndemnité télétravail... 2,5€/jour

Une indemnité forfaitaire de 2,50 € par jour de télétravail est mise en place dans les trois versants de la fonction publique depuis le 1er septembre 2021.

Quel est le montant de cette indemnité forfaitaire ?

Son montant est de 2,50 € par jour de télétravail, sans seuil de déclenchement. Le montant maximal annuel est de 220€, soit 88 jours de télétravail indemnisables trimestriellement par année civile.

Qui peut-en bénéficier dans la fonction publique ?

Tous les agents peuvent en bénéficier : fonctionnaires, contractuels de droit public, ouvriers d'État, apprentis. L'indemnité est versée quelle que soit la modalité de télétravail retenue (jours fixes, flottants, mixtes...), à condition d'avoir été autorisée par l'employeur.

Y-a-t-il des conditions particulières ?

La mise en œuvre de l'indemnisation par l'employeur est obligatoire. Seule restriction, si le télétravail s'effectue dans un tiers-lieu offrant un service de restauration collective financée par l'employeur, alors l'indemnisation n'est pas due.

J'ai télétravaillé en 2021, comment serai-je indemnisé ?

Le forfait télétravail est entré en vigueur le 1^{er} septembre 2021. Avant cette date, aucun jour n'est indemnisable. Du 1^{er} septembre au 31 décembre 2021, l'indemnisation s'opérera sur la base des journées effectuées et autorisées. Le versement se fera au cours du 1^{er} trimestre de l'année 2022 et sera automatique.

Télétravail en 2022, comment vais-je être indemnisé ?

A partir du 1^{er} janvier 2022, l'indemnisation se fera sur la base prévisionnelle des journées de télétravail demandées et autorisées pour l'année civile. Un versement trimestriel d'un montant équivalent au quart de l'indemnité prévisionnelle est versé. A la fin de l'année 2022, l'employeur compte les journées effectivement réalisées. Si elles n'ont pas été accomplies telles que prévues (congés, maladie, retour sur site), une régularisation interviendra au cours du 1^{er} trimestre 2023. S'il y a eu dépassement de la base prévisionnelle après accord de l'employeur, une indemnisation supplémentaire sera versée au cours du 1^{er} trimestre 2023.

Dois-je déclarer cette indemnisation dans mes revenus pour les impôts ?

En cas de déclaration aux frais réels, cette indemnisation rentre dans les revenus imposables. Si vous avez choisi la déduction forfaitaire de 10 %, vous n'avez pas à déclarer cette indemnisation. Cette indemnité est exonérée de cotisations et contributions sociales.

P AT... ex PAR

Quand on ne peut changer les choses, on change les mots...

Ce vieux subterfuge pourrait s'appliquer de fait sur la transformation du PAR... plan d'accompagnement des restructurations en **PAT... plan d'accompagnement des transformations**. Changement sémantique proposé par la DRHMD qui aura sans doute du mal à convaincre celles et ceux dont le poste est supprimé.

Cette modification emporte néanmoins la clarification de la notion '**Modification substantielle de la fiche de poste**' qui pose actuellement des divergences d'appréciation entre employeurs et gestionnaires. **Dès lors que la fiche de poste sera validée par l'agent, il n'aura plus besoin de passer en AMR** (Antenne Mobilité Reclassement). Autre changement... **le processus de paiement des indemnités de mobilité sera désormais pris en charge par le CMG 'prenant' et non plus le 'cédant'**.

P rofessions ouvrières

Quelques modifications proposées par la DRHMD dans le cadre de la prolongation des professions ouvrières, qui seront votées au CTM du 13 décembre.

► **Prolongement en HCC des professions : modeleur/mouleur, conducteur de traitement des matériaux (sauf préparation de surface), fauconnier, préchauffeur (Naval Group seul employeur).**

► **Prolongement en HCB de la profession conducteur d'embarcation fluviale.**

Dans le cadre des mesures transitoires, les ouvriers appartenant à ces professions du niveau HG ou HGN avant le 1^{er} janvier 2023 pourront présenter leur candidature à l'essai HCB.

► **Prolongation en Gr VII des professions de jardiniers et OSS** (Ouvriers de Sécurité et de Surveillance).

► **Création de la fiche professionnelle 'Optronique'.**

348 agents ouvriers concernés



Toute l'équipe UNSA-Défense, ses responsables, délégué(e)s, militant(e)s, adhérent(e)s se joignent au Fil d'Ariane pour vous souhaiter de passer de belles fêtes de fin d'année. Merci de votre fidélité et de votre confiance toute cette année encore... L'UNSA a été présente pour vous. Prenez soin des vôtres, de vous, gâtez celles et ceux qui vous sont précieux, parce que nous sommes faits de ceux que nous aimons... alors si le chemin est beau, ne nous demandons pas où il mène.



On ne voit bien qu'avec le cœur...